

## Quel est l'objectif de la plateforme DSF?

La plateforme DSF est destinée aux parties prenantes d'un litige. Elle permet de faciliter un processus de médiation afin d'obtenir une solution viable et acceptée par tous. La DSF identifie un médiateur adapté pour arbitrer le différend, et provisionne des fonds aux parties nécessitant une assistance financière pour le règlement du litige.

Les parties n'ayant pas de fonds suffisants pour couvrir les frais de processus de médiation peuvent accéder au DSF Trust Fund. Ce fonds fiduciaire est ouvert à la fois aux membres et non-membres RSPO mais est plus particulièrement destiné aux communautés locales et aux travailleurs qui nécessitent une assistance financière pour qu'ils puissent participer au processus de médiation. Cette assistance financière comprend, entre autres, les frais des médiateurs ou experts choisis ou d'autres frais liés au litige.

Le DSF Trust Fund peut aussi être utilisé pour couvrir les frais de formation afin d'obtenir des négociations fructueuses durant la médiation. L'objectif principal de la DSF Trust Fund est d'assurer que les parties prenantes soient assurées d'être impliquées et puissent, en partie, maîtriser le processus de médiation.

## Comment accéder au DSF Trust Fund

Les parties nécessitant un apport financier peuvent soumettre une demande écrite à DSF ou au représentant régional RSPO désigné afin d'obtenir des conseils sur le processus de demande de fonds. La DSF Trust Fund Committee (comité en charge) examine chaque demande afin de déterminer l'éligibilité de chaque demandeur de fonds.

Si vous êtes intéressés par cette initiative, veuillez-vous référer au document 'DSF Trust Fund Framework' disponible sous l'onglet 'Resources' sur [www.rspo.org](http://www.rspo.org).

La table ronde sur l'huile de palme durable (ou RSPO, de l'anglais Roundtable on Sustainable Palm Oil) est une organisation internationale créée en 2004 dans l'objectif de promouvoir la production et l'utilisation d'huile de palme durable grâce à la mise en place et au respect de normes mondiales engageant les diverses parties prenantes du secteur

**RSPO** | Roundtable on Sustainable Palm Oil

## Plateforme de règlement de litiges (DSF) RSPO



**Roundtable on Sustainable Palm Oil**  
Unit 13A-1, Level 13A, Menara  
Etika, No.3 Jalan Bangsar  
Utama 1, 59000 Kuala Lumpur,  
Malaysia  
T +603 2201 4646  
F +603 2202 0527

**Autres bureaux :**  
Jakarta, Indonésie  
Londres, Royaume-Uni  
Pékin, Chine  
Bogota, Colombie  
New York, Etats-Unis  
Zoetermeer, Pays-Bas

🌐 [www.rspo.org](http://www.rspo.org)  
✉ [rspo@rspo.org](mailto:rspo@rspo.org)  
[dsf@rspo.org](mailto:dsf@rspo.org)  
[complaints@rspo.org](mailto:complaints@rspo.org)



📷 Photo par BOULENGER Xavier / Shutterstock.com

## Plateforme de règlement de litiges (DSF) RSPO

La plateforme de règlement de litiges (DSF) fait partie du Système des Plaintes RSPO. Celle-ci propose aux plaignants, aux membres RSPO ainsi qu'aux parties prenantes concernées par un litige de nature sociale ou environnementale, l'occasion de résoudre ce dernier à travers un accord commun, et avec l'aide d'une médiation via la DSF.

La médiation via la DSF implique que les parties prenantes au litige se mettent en accord sur un médiateur indépendant pour faciliter les négociations de façon structurée et positive.

Au sein de RSPO, le Système des Plaintes est un mécanisme qui permet de traiter une plainte effectuée contre un membre RSPO ayant prétendument transgressé les Principes et Critères RSPO (RSPO Principles and Criteria), le Code de Bonne Conduite (RSPO Code of Conduct) ou toute autre politique clé. Pour plus d'informations concernant les politiques clés de RSPO, veuillez-vous référer à notre site internet [www.rspo.org](http://www.rspo.org).

## Le Processus de Médiation DSF



### Participation Volontaire

La Médiation DSF ne peut qu'être mise en place à condition que les parties prenantes au litige soient consentantes à engager le processus



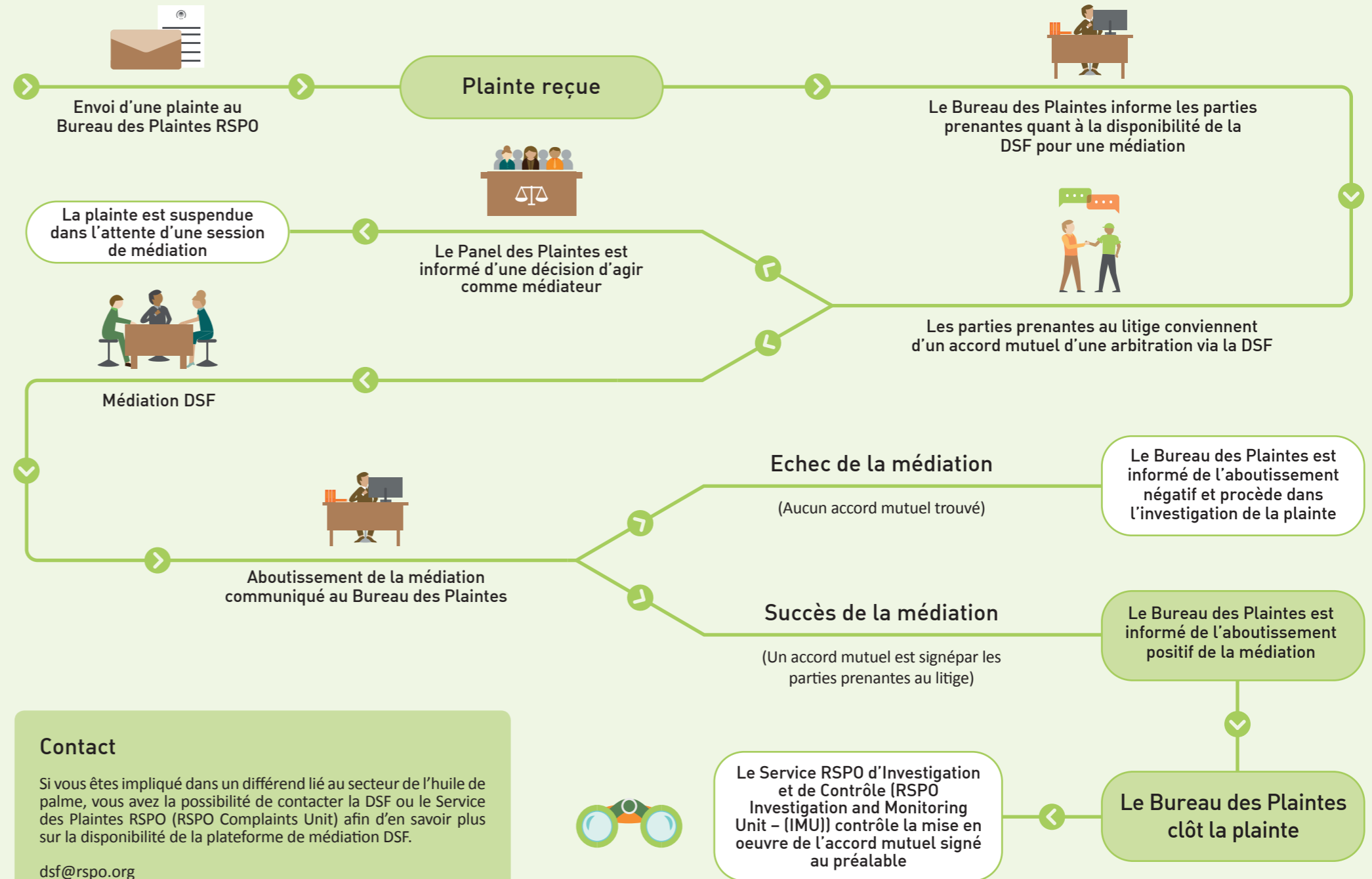
### Confidentiel

Aucune information partagée durant le processus de médiation ne sera divulguée sans le consentement des parties prenantes au litige



### Indépendant et Impartial

Le pouvoir de décision réside entièrement dans les mains des parties prenantes au litige. La plateforme DSF n'impose aucun jugement et ne prendra aucune décision au compte de l'une d'entre elles



## Contact

Si vous êtes impliqué dans un différend lié au secteur de l'huile de palme, vous avez la possibilité de contacter la DSF ou le Service des Plaintes RSPO (RSPO Complaints Unit) afin d'en savoir plus sur la disponibilité de la plateforme de médiation DSF.

[dsf@rspo.org](mailto:dsf@rspo.org)  
[complaints@rspo.org](mailto:complaints@rspo.org)



Le Service RSPO d'Investigation et de Contrôle (RSPO Investigation and Monitoring Unit - IMU) contrôle la mise en oeuvre de l'accord mutuel signé au préalable